

# Consommation et alimentation responsable



**Focus sur la restauration à Nanterre :  
introduction du bio dans les cantines scolaires et au  
self municipal**

## Présentation de la restauration municipale

Concerne :

- les enfants (8 000 repas par jours dans les cantines)
- les personnes âgées (500 repas apportés)
- Les agents municipaux (480 repas au self municipal)
  
- Repas préparés au sein de la cuisine centrale (UCPA)

## Introduction du bio

- Suite aux crises alimentaires, interrogation de la ville sur les produits de qualité
  
- Quelques produits introduits ponctuellement depuis 2008 :
  - Pain bio livré dans les écoles
  - produits laitiers (yaourts, fromage)

## Introduction du bio

➤ 2009 : Grenelle I qui impose 20% de produits bio dans les administrations de l'Etat en 2012 (15% en 2010).

➤ Depuis début 2010, mise en place d'un repas mensuel entièrement composé de produits bio (le 3<sup>e</sup> jeudi du mois)

Extension prévue dans les centres de loisirs.

➤ Surcoût estimé actuellement :

- donnée matière première = 46%

- coût global du repas : de 30 à 35 %

## Problématiques rencontrées

- Difficultés d'approvisionnement du bio en grande quantité (ex : 1,5 t de cuisses de poulet nécessaire par jour)
- Réduire le bilan carbone du bio qui vient de loin  
Travail engagé avec des agriculteurs situés en Mayenne et en région Champagne-Ardenne
- Pas d'impact réel constaté sur les enfants (1% de fréquentation en plus les jours de repas bio)  
Personnel municipal insuffisant pour accompagner les enfants pendant les repas bio mensuels (surpris par l'aspect différent)  
Nécessiterait un travail de communication en partenariat avec l'éducation nationale

## Cas du pain

- Actuellement, le pain des cantines est approvisionné par une filière locale : **les boulangers nanterriens** (hors marché public)
- Partenariat avec le **GAB IDF** (Groupement des agriculteurs bio d'Ile-de-France)  
Réunion des boulangers de Nanterre pour les inciter à passer au bio + conseils techniques (achat farine bio pour repas mensuel)
- Objectif : regrouper les boulangers nanterriens grâce à la CMA pour réaliser un marché commun à partir de fin 2011 et ainsi légaliser la démarche